

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 14 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DFA 22 États spéciaux d'arrondissement - Budget supplémentaire 2018.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations 2018 DFA 20 et 2018 DFA 21 relatives aux comptes administratifs et de gestion des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2017 ;

Vu la délibération 2018 DFA 18 modifiant le montant des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018, par lequel la Maire de Paris lui propose le budget supplémentaire des Etats spéciaux d'arrondissement 2018 ;

Vu la délibération du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du 22 mai 2018 ;

Vu la délibération du Conseil du 2^e arrondissement en date du 24 mai 2018;

Vu la délibération du Conseil du 3^e arrondissement en date du 22 mai 2018;

Vu la délibération du Conseil du 4^e arrondissement en date du 28 mai 2018;

Vu la délibération du Conseil du 5^e arrondissement en date du 18 mai 2018;

Vu la délibération du Conseil du 6^e arrondissement en date du 22 mai 2018;

Vu la délibération du Conseil du 7^e arrondissement en date du 22 mai 2018;

Vu la délibération du Conseil du 8^e arrondissement en date du 22 mai 2018;

Vu la délibération du Conseil du 9^e arrondissement en date du 22 mai 2018;

Vu la délibération du Conseil du 10^e arrondissement en date du 22 mai 2018;

Vu la délibération du Conseil du 11^e arrondissement en date du 22 mai 2018;

Vu la délibération du Conseil du 12^e arrondissement en date du 28 mai 2018;

Vu la délibération du Conseil du 13^e arrondissement en date du 22 mai 2018;

Vu la délibération du Conseil du 14^e arrondissement en date du 22 mai 2018;

Vu la délibération du Conseil du 15^e arrondissement en date du 22 mai 2018 ;

Vu la délibération du Conseil du 16e arrondissement en date du 23 mai 2018;
Vu la délibération du Conseil du 17e arrondissement en date du 22 mai 2018;
Vu la délibération du Conseil du 18e arrondissement en date du 22 mai 2018;
Vu la délibération du Conseil du 19e arrondissement en date du 22 mai 2018;
Vu la délibération du Conseil du 20e arrondissement en date du 22 mai 2018;

Sur le rapport présenté par M. GREGOIRE au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Les budgets supplémentaires des états spéciaux d'arrondissement présentés en équilibre des dépenses par rapport aux recettes, avec les dépenses ventilées par chapitre et par article, sont adoptés conformément aux documents annexés à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO